

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 30 septembre 2024

**Présents** M. Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°4) représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT représentants les associations.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

Mme Corinne PICARD  
M. Paul ABLINE

Mme Edith CHOUTEAU  
Mme Marie-Chantal GUILLOT

**Absents excusés**

M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles.

**Convocation adressée le 26 septembre 2024, CASF, article R123-16**

### **POINT N°10 – PERSONNEL – CRÉATION D'UN POSTE**

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'un management de proximité de l'équipe cuisine et de service pour mettre en œuvre le projet d'alimentation durable et la nouvelle organisation du service de restauration collective au sein de la résidence autonomie,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :**

- Décide des modifications ci-après au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024
  - o 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise, 35/35<sup>ème</sup>

La Vice-Présidente,

Edith CHOUTEAU

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture  
049-264901976-20240930-AS-24-09-30-10-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Publiée le 03/10/24